

# Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux RENOUVELLEMENT



**REEMPLIR** la formule de renouvellement et la renvoyer, en y joignant le **DROIT** prescrit, avant la date d'expiration. Si la formule n'est pas déposée, l'enregistrement expirera le

1) Nom commercial et adresse (y compris le code postal) de la personne à laquelle le double doit être renvoyé et les renouvellements seront postés

2) Adresse de l'établissement (apporter des modifications au besoin)

3) Date de l'enregistrement initial

4) Type principal d'affaire (apporter des modifications au besoin)

5) Déclarant(s) inscrit(s) au dossier

Nom complet

Adresse résidentielle (Modifier l'adresse au besoin)

Une annexe contenant les nom et adresse d'autres déclarants est jointe aux présentes.

6) Signature

Nom et n° de tél. de la personne-ressource  
(8 h 30 à 16 h 30)

(Si le déclarant est une corporation, la signature d'un dirigeant et le titre de celui-ci sont exigés.)

**RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

Encaissement

Numéro d'entreprise : \_\_\_\_\_

Date de dépôt : \_\_\_\_\_

L'enregistrement est renouvelé pour 3 ans jusqu'au \_\_\_\_\_

## INSTRUCTIONS



La formule de renouvellement doit être déposée tous les trois ans, faute de quoi l'enregistrement du nom commercial expire. Veuillez communiquer avec notre bureau si vous désirez renouveler un enregistrement qui est expiré.

**DROIT ET DATE D'EXPIRATION** – Payez en espèces, par mandat-poste ou par chèque avant la date d'expiration. **NE PAS ENVOYER D'ESPÈCES PAR LA POSTE.** Les chèques postdatés seront refusés.

**1 – NOM COMMERCIAL ET ADRESSE POSTALE** – Le nom commercial doit demeurer le même. Si vous décidez de le changer, vous devez déposer une nouvelle demande de réservation d'un nom ainsi que la formule de changement de nom commercial (formule 7). Pour obtenir les formules appropriées, veuillez communiquer avec le personnel de notre bureau. Si l'adresse postale a changé, veuillez indiquer la nouvelle adresse.

**2 – ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT** – Si l'adresse indiquée est différente, veuillez mentionner l'adresse exacte. L'adresse doit se trouver au Manitoba.

**3 – DATE DE L'ENREGISTREMENT INITIAL** – Ne peut être modifiée.

**4 – TYPE PRINCIPAL D'AFFAIRE** – Si le type principal d'affaire est inexact ou a changé, veuillez apporter les modifications qui s'imposent.

**5 – DÉCLARANT(S)** – Doit (Doivent) demeurer le(s) même(s). Aucun changement concernant les déclarants ne peut être fait sur la présente formule. Dans le cas d'une société en commandite, seuls le nom et l'adresse du (des) commandité(s) seront indiqués. En cas de changement, veuillez communiquer avec notre bureau afin d'obtenir de plus amples renseignements.

**AUTRES DÉCLARANTS** – S'il y a plus de sept déclarants, leurs noms n'auront pas tous été imprimés à l'avance sur la présente formule. Dans ce cas, veuillez joindre une annexe contenant le nom et l'adresse des autres déclarants. Il n'est pas nécessaire de joindre une liste contenant le nom et l'adresse des commanditaires. Tel que le paragraphe 6 le prévoit, aucun changement concernant les déclarants ne peut être fait sur la présente formule.

**6 – SIGNATURE** – Signature à l'encre requies. Une seule signature est exigée. Si le déclarant est une corporation, la signature d'un dirigeant et le titre de celui-ci sont exigés.

**Pour de plus amples renseignements, composez le (204) 945-2500 entre 8 h et 16 h 30 du lundi au vendredi.**